

## Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

### Version provisoire du Plan d'action en réponse aux recommandations de la deuxième évaluation de programme du FCPF

Version provisoire – 25 novembre 2016

*Cette note présente un plan d'action continu, en réponse aux recommandations du rapport de la deuxième évaluation du FCPF sur la base des discussions du Comité de supervision, établi par le Comité des Participants d'après les commentaires initiaux apportés à la PC22.*

#### Contexte

1. Le rapport de la deuxième évaluation du FCPF a été présenté par les consultants à la PC22 à Accra au Ghana, en octobre 2016. Le Comité de supervision a aussi fait le compte-rendu au CP des avancées de la finalisation et de l'approbation du rapport.
2. La FMT a organisé une session informelle lors de la réunion du CP à Accra, après la présentation du rapport et de ses recommandations par les consultants, afin de solliciter des commentaires sur les recommandations du rapport. La réponse conjointe aux recommandations de l'évaluation a pris en considération les commentaires apportés lors de cette réunion.
3. Concernant ce plan d'action continu, le Comité de supervision reconnaît que la session formelle visant à solliciter les commentaires du CP sur les recommandations du rapport et sur les prochaines étapes de mise en œuvre n'a pas encore été organisée. Le plan d'action est présenté dans une version provisoire, avec l'objectif de solliciter des commentaires virtuellement et à la PC23 en mars 2017.
4. Les prochaines étapes proposées dans la version provisoire du plan d'action, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, placent implicitement la priorité sur les recommandations considérées urgentes, telles que celles liées au Fonds de préparation, prévu se clôturer en 2020. Pour définir les actions et les prochaines étapes, les recommandations connexes ont été regroupées.

#### Version provisoire du plan d'action

5. Par souci de clarté et de continuité, la numérotation des recommandations dans le Plan d'action proposé est alignée aux principales catégories {Fonds de préparation, Fonds Carbone et les deux fonds} et à la numérotation des recommandations initiales de l'évaluation, telles qu'elles ont été incluses dans la réponse aux recommandations. Cependant, la nomenclature suivante est utilisée pour faire référence aux recommandations. Par exemple, la recommandation 1 sous le Fonds de préparation, le Fonds Carbone et les deux fonds est désignée par R1. (RF), R1. (CF) et R1. (RF&CF) respectivement. Le rapport d'évaluation final, avec la réponse aux recommandations, est disponible à <http://www.forestcarbonpartnership.org/monitoring-and-evaluation-0>

|   | Recommandation  | Prochaines étapes en réponse aux recommandations   |
|---|---|--|
|   | <b>Recommandations adressées au Fonds de préparation (RF)</b>   |  |
| <b>R1. (RF) liée à la R2. (RF&amp;CF)</b> | <p><b>Continuer de travailler sur la mise en œuvre de la préparation à la REDD à travers le Cadre de préparation structuré du FCPF.</b> Le CP devrait continuer de soutenir les Pays REDD dans leur préparation à la REDD et la mise en œuvre, en s'appuyant sur les expériences positives avec le FCPF jusqu'à présent.</p> <p><b>R2. (RF&amp;CF) : Continuer d'apporter un appui technique aux Pays REDD, adapté aux besoins de chaque pays.</b> La FMT devrait continuer à fournir aux Points focaux nationaux de la REDD et au personnel technique une assistance technique et de renforcement des capacités adaptée, particulièrement sur les sujets qui peuvent accroître l'efficacité. L'appui technique peut aussi aider les Pays REDD à identifier des options pour combler les déficits de financement lors de la mise en œuvre des Projets de réduction des émissions.</p> | <p>Le Comité de supervision convient que cette recommandation va de pair avec la R2 (RF&amp;CF), car les deux sont liées à l'appui aux Pays REDD pour la mise en œuvre de la préparation. De plus, ces recommandations sont jugées prioritaires pour l'action, en raison de la clôture du Fonds de préparation en 2020 et de l'importance de l'appui pour la conception et la mise en œuvre des Programmes de réduction des émissions.</p> <p>La FMT rédigera une Note provisoire, à temps pour être discutée à la PC23, afin de solliciter l'opinion des Participants et des Partenaires à la mise en œuvre.</p> <p>Parmi les sujets à inclure dans la Note se trouvent l'optimisation de l'appui aux pays pour la préparation ; la considération d'autres formes possibles d'appui qui peuvent servir de leviers aux pays, dans le contexte émergent des Engagements déterminés au niveau national et du Fonds vert pour le climat ; les implications du déploiement d'efforts de préparation, à travers le Fonds de préparation du FCPF avant sa date de clôture, dans le contexte émergent de REDD+ mondialement, et d'autres opportunités qui peuvent servir de leviers aux pays en-dehors du FCPF.</p> <p>D'autres questions pertinentes seront posées lors de la rédaction de la Note de la FMT: (i) si le RF et le CF peuvent être plus efficaces en continuant à apporter le même type d'appui ; (ii) si le FCPF doit apporter le même niveau d'appui intensif à tous les pays et (iii) s'il y a des domaines spécifiques où un appui sur mesure peut aider à accélérer la mise en œuvre de la REDD+.</p> |
| <b>R2. (RF) liée à la R4. (RF)</b>        | <p><b>Améliorer les décaissements pour la préparation à la REDD au niveau des pays.</b> La FMT devrait faciliter l'apport d'assistance technique, à la demande des Pays REDD, pour l'achat de biens et de services (contrats de consultants) pour la mise en œuvre de la</p>  | <p>Comme indiqué dans la réponse conjointe aux recommandations, une action proactive sur les questions de passation des marchés, tels que le regroupement des contrats, les formations, etc. est déjà en cours dans plusieurs pays. La réponse juge qu'accorder la priorité de l'assistance technique aux</p>  |

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
|                             | <p>préparation à la REDD. Les appels d'offre pour les contrats d'assistance technique peuvent être regroupés et classés pour que plusieurs composantes de la préparation à la REDD (facteurs de déforestation, stratégie de REDD+, ESES/CGES) soient assurées par le même prestataire. Ceci peut aussi réduire les ressources nécessaires à la supervision du travail. Accorder la priorité de l'assistance technique aux pays ayant le plus de fonds non décaissés.</p> <p><b>R4. (RF) : Accroître l'efficacité avec davantage de transparence et de redevabilité.</b> La FMT et les Partenaires à la mise en œuvre au niveau des pays devraient travailler ensemble, afin de réduire les décalages entre l'allocation des fonds par le CP et l'approbation et la signature des subventions par le Partenaire à la mise en œuvre. Ceci est très important pour les décisions de subvention prises par le CP de financement supplémentaire (5 millions USD). Accorder la priorité de l'appui de la FMT et des Partenaires à la mise en œuvre aux Pays REDD « coincés », où les décaissements ont été lents (retards de plus de six mois) ou avec un montant élevé de fonds non décaissés (plus de 2 millions USD non décaissés après trois ans). Améliorer la transparence et la redevabilité concernant les décaissements en retard, avec un compte-rendu des actions prises et des raisons par les Partenaires à la mise en œuvre au CP. Des critères de suivi adaptés pour les décaissements devraient être établis et les résultats postés sur le site du FCPF. Les critères devraient aussi être inclus dans le Cadre de S&amp;E révisé.</p> | <p>subventions non décaissées les plus élevées ne permettrait pas de résoudre le problème, car d'autres facteurs limitant le décaissement existent dans les pays. Un suivi rigoureux du portfolio est déjà en cours, afin de résoudre les problèmes de décaissement au cas par cas.</p> <p>Cette recommandation sera traitée conjointement avec la R4. RF sur l'amélioration de l'efficacité des décaissements du Fonds de préparation au niveau des pays.</p> <p>Une Note de la FMT (avec la contribution des Partenaires à la mise en œuvre) sur les options pour améliorer l'efficacité de la signature et de la mise en œuvre des accords de subvention, ainsi que sur les options que peut prendre le CP en cas de retards excessifs, sera rédigée à temps pour considération à la PC23.</p> |
| <p><b>R3. (RF) liée</b></p> | <p><b>Produire des outils utiles pour appuyer la mise en œuvre de l'ESES/CGES.</b> Le CP</p>  | <p>Des mesures initiales pour renforcer l'appui aux pays pour l'ESES ont été prises par la FMT, en réponse à la</p>   |

|                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| <p><b>à R2. (CF)</b></p> | <p>devrait demander à la FMT d'élaborer des directives sur l'échelonnement de l'ESES/CGES et d'autres composantes de la mise en œuvre de la préparation à la REDD, en particulier pour l'élaboration de la Stratégie nationale de REDD+. De plus, produire un modèle structuré d'ESES/CGES, avec des directives, des obligations et des étapes de mise en œuvre détaillées. Ce format peut inclure des directives pour assurer la synergie du travail d'ESES/CGES, afin de respecter les obligations de sauvegarde du Partenaire à la mise en œuvre, du PIF et de la CCNUCC. Cette tâche est une priorité.</p> <p><b>R2. (CF) Inclure des directives détaillées sur la gestion des consultations pendant le processus de formulation de l'ER-PIN, en mettant l'accent sur les consultations ciblées.</b> Les directives détaillées devraient être présentées dans le modèle d'ER-PIN et sous forme de note d'orientation, qui peut être utilisée par d'autres programmes.</p> | <p>première évaluation. Comme les consultations font partie intégrale du processus d'ESES, cette recommandation est étroitement liée à la R2. (CF), portant sur d'autres directives aux pays sur les consultations pour la préparation de l'ER-PD, y compris la nécessité de prendre en compte les aspects de communication sur la REDD+ au niveau des pays, afin de gérer les attentes.</p> <p>La FMT préparera une courte présentation, incluant des suggestions de formes faisables d'appui pour l'ESES (telles que les leçons apprises d'autres pays qui ont appliqué l'ESES, les échanges Sud-Sud) et de directives supplémentaires en matière de consultations et de communications pendant la préparation de l'ER-PD. La présentation sera faite à la PC23 pour solliciter les commentaires des Participants et des Partenaires à la mise en œuvre.</p> |
| <p><b>R4. (RF)</b></p>   | <p><b>Accroître l'efficacité avec davantage de transparence et de redevabilité.</b> La FMT et les Partenaires à la mise en œuvre au niveau des pays devraient travailler ensemble, afin de réduire les décalages entre l'allocation des fonds par le CP et l'approbation et la signature des subventions par le Partenaire à la mise en œuvre. Ceci est très important pour les décisions de subvention prises par le CP de financement supplémentaire (5 millions USD). Accorder la priorité de l'appui de la FMT et des Partenaires à la mise en œuvre aux Pays REDD « coincés », où les décaissements ont été lents (retards de plus de six mois) ou avec un montant élevé de fonds non décaissés (plus de 2 millions USD non décaissés après trois ans). Améliorer la</p>   | <p>Traité sous R2. (RF).</p>   |

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
|                        | <p>transparence et la redevabilité concernant les décaissements en retard, avec un compte-rendu des actions prises et des raisons par les Partenaires à la mise en œuvre au CP. Des critères de suivi adaptés pour les décaissements devraient être établis et les résultats postés sur le site du FCPF. Les critères devraient aussi être inclus dans le Cadre de S&amp;E révisé.</p>  |   |
|                        | <p><b>Recommandations adressées au Fonds Carbone</b></p>  |   |
| <p><b>R1. (CF)</b></p> | <p><b>Revoir le Cadre méthodologique</b> et, le cas échéant, l'harmoniser avec les méthodes/systèmes et les directives de la CCNUCC/du GIEC, afin de réduire la lourdeur des rapports par les Pays REDD au Fonds Carbone et à la CCNUCC. Présenter les résultats à une réunion du CP et une réunion du Fonds Carbone avec un rapport joint.</p>   | <p>La FMT rédigera une note d'information évaluant les points communs et les différences entre les principes du Cadre méthodologique et d'autres standards, comme ceux de la CCNUCC, et une fois que les directives du GCF sur la REDD+ sont finalisées. La réponse conjointe a noté que les pays sont dans le processus d'application du Cadre méthodologique et que ce dernier est revu en continu, comme cela a été le cas en juin 2016.</p>   |
| <p><b>R2. (CF)</b></p> | <p><b>Inclure des directives détaillées sur la gestion des consultations pendant le processus de formulation de l'ER-PIN, en mettant l'accent sur les consultations ciblées.</b> Les directives détaillées devraient être présentées dans le modèle d'ER-PIN et sous forme de note d'orientation, qui peut être utilisée par d'autres programmes.</p>   | <p>Traitée avec la R3. (RF) ci-dessus.</p>  |
| <p><b>R3. (CF)</b></p> | <p><b>Créer un programme pour le secteur privé</b> pour augmenter l'implication du secteur privé, faire levier et accroître l'engagement et la participation du secteur privé dans le FCPF. Le programme pour le secteur privé peut, par exemple, faire le lien avec Science-Based Targets. Le FCPF peut exécuter le programme sous le Mécanisme en faveur du secteur privé du Fonds vert pour le climat par exemple, ou une autre organisation ayant les ressources pour atteindre et engager efficacement le secteur privé.</p> | <p>Le Comité de supervision considère que cette recommandation mériterait une réflexion plus poussée, pour élaborer une stratégie d'engagement du secteur privé pour les programmes à grande échelle. La FMT organisera une réunion webex des Participants au Fonds Carbone, y compris les membres du Comité de supervision, début janvier 2017, pour réfléchir ensemble / solliciter des commentaires préalables sur la stratégie d'engagement du secteur privé. Sur la base des commentaires des Participants au Fonds Carbone, et en consultation avec d'autres pratiques mondiales au sein de la Banque, de la SFI,</p> |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | Intensifier les efforts pour établir des partenariats directs avec des multinationales, au-delà de la consultation pour la mise en œuvre des Programmes de réduction des émissions. Fournir un argument économique clair pour susciter l'intérêt du secteur privé.  | du FIP et du FEM entre autres, la FMT rédigera un document de discussion définissant l'objectif, la portée et les moyens pour l'engagement du secteur privé, à temps pour la réunion du Fonds Carbone en avril/mai 2017 (CF16). |
| <b>R4. (CF)</b>                                 | <b>Réviser la Charte</b> pour réduire le seuil minimal de 5 millions USD d'entrée dans le Fonds Carbone, afin de susciter l'intérêt de contributeurs potentiels plus petits.  | La réponse conjointe aux recommandations est en désaccord avec cette recommandation. Aucune action supplémentaire n'est requise.  |
| <b>Recommandations adressées aux deux fonds</b> |   |   |
| <b>R1. (RF&amp;CF)</b>                          | <b>Renforcer l'harmonisation entre les stratégies d'engagement national des Partenaires à la mise en œuvre et les planifications de REDD+ des pays.</b> Les Partenaires à la mise en œuvre devraient examiner les options pour harmoniser les stratégies nationales des Partenaires à la mise en œuvre et les planifications nationales de REDD+. Les unités nationales de gestion des Partenaires à la mise en œuvre devraient indiquer les adéquations et les décalages entre les stratégies d'engagement et les planifications nationales de REDD+. Pour améliorer la transparence et la redevabilité, le Rapport sur les subventions et le suivi du Partenaire à la mise en œuvre peut servir de base à cette action. | Le Comité de supervision a convenu de solliciter les points de vue des Participants à la PC23 et de prendre ensuite des décisions quant à une action supplémentaire.  |
| <b>R2. (RF&amp;CF)</b>                          | <b>Continuer d'apporter un appui technique aux Pays REDD, adapté aux besoins de chaque pays.</b>  | Traitée avec la R1. (RF) ci-dessus.   |
| <b>R3. (RF&amp;CF)</b>                          | <b>Consolider le système de rapportage du FCPF.</b> Le système du rapportage du FCPF devrait être renforcé en révisant le modèle de Rapport annuel des Pays REDD, afin de l'harmoniser avec le Cadre de S&E mis à jour. Le FCPF devrait continuer à utiliser le   | Sera considérée en conjonction avec la recommandation R8. (RF&CF) sur la révision du Cadre de S&E. Une fois le Cadre révisé, les révisions nécessaires des rapports annuels des pays seront effectuées.                         |

|                        |  |   |
|------------------------|--|---|
|                        | <p>système des « feux de circulation » des rapports annuels, tant qu'il est aligné au Cadre de S&amp;E et réalisé de la même façon par tous les Pays REDD. Les modèles de rapport d'avancement pour les Partenaires à la mise en œuvre devraient aussi être harmonisés au Cadre de S&amp;E. Améliorer la transparence, la communication et la capacité du FCPF à faire le suivi des attentes des parties prenantes en encourageant les OSC nationales – et les populations autochtones le cas échéant – à apporter une réponse au Rapport annuel d'avancement des pays. Télécharger la soumission à la page du FCPF sur le Pays REDD sur le site du FCPF.</p>                              |   |
| <b>R4. (RF&amp;CF)</b> | <p><b>Changer le Partenaire à la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC et remanier le Programme.</b> Le CP devrait transférer la gestion du Programme du renforcement des capacités à un Partenaire à la mise en œuvre dont les règles internes de gestion permettent une administration plus souple d'un mécanisme de gestion des petites subventions. Le CP devrait aussi augmenter considérablement le financement alloué au Programme. Affecter un financement pour s'assurer que les Observateurs (de toutes les catégories) puissent postuler aux projets. Formuler un Cadre de S&amp;E et une Stratégie d'apprentissage pour le Programme.</p> | <p>La réponse conjointe est partiellement d'accord avec cette recommandation, compte tenu du progrès réalisé dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des PA et des OSC depuis que la seconde évaluation a été commandée. Les subventions du programme de renforcement des capacités des PA et des OSC ont déjà été engagées et le programme est désormais en cours d'exécution. Opérer des changements/ un transfert du programme actuel vers un autre dispositif ne serait pas utile à ce stade. La FMT fera une mise à jour sur l'exécution du programme lors de la PC23. À la PC23, des commentaires préalables pourraient être sollicités sur d'autres aspects de la recommandation, comme avoir un financement séparé pour tous les Observateurs pour profiter du Programme de renforcement des capacités, et envisager une approche programmatique avec un seul guichet pour canaliser les fonds à travers la Banque mondiale.</p> |
| <b>R5.(RF&amp;CF)</b>  | <p><b>Formuler et mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la dimension du genre.</b> Le CP devrait prendre une décision sur la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la dimension du</p>   | <p>Comme mentionné dans la réponse conjointe, l'intégration de la dimension du genre est un travail en cours. Le CP a approuvé un budget de 411.000 USD pour amorcer les activités liées au genre dans le contexte de la REDD+. La FMT examinera d'autres</p>   |

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
|                        | <p>genre, incluant un plan de travail et un budget associé pour permettre sa mise en œuvre. Réviser la Charte pour formaliser le siège d'observateur représentant les femmes.</p>  | <p>opportunités pour assurer la synergie avec la Stratégie de la Banque mondiale pour le genre et les efforts en cours, à travers le PROFOR et d'autres Partenaires à la mise en œuvre.</p> <p>En plus, la révision du Cadre de S&amp;E considèrera l'inclusion d'indicateurs appropriés pour suivre l'inclusion de la dimension du genre.</p> <p>Le CP pourrait souhaiter envisager la formalisation du siège d'observateur représentant les femmes à la PC24.</p>  |
| <b>R6. (RF&amp;CF)</b> | <p>Les Pays REDD devraient <b>continuer à œuvrer pour inclure des parties prenantes multisectorielles dans les dialogues et les dispositifs institutionnels pour la REDD+</b>, particulièrement pendant la préparation et la mise en œuvre des Programmes de réduction des émissions. Présenter les cas de réussite d'acteurs multisectoriels au sein des institutions et des dialogues lors des réunions du CP.</p>   | <p>Le CP pourrait souhaiter envisager des moyens pour encourager la participation d'autres partenaires sectoriels (autres que les ministères de l'environnement/ des forêts) dans les forums d'échange de connaissance / pertinents et les réunions du CP.</p> <p>Le CP, y compris les Pays REDD, pourrait examiner comment dynamiser les dialogues multisectoriels au niveau national, au-delà de la simple invitation au pays à rapporter / présenter des exemples de cas de dialogues multisectoriels efficaces.</p> <p>Des commentaires préalables seront sollicités à la PC23 et d'autres actions prises conformément aux directives du CP.</p> |
| <b>R7. (RF&amp;CF)</b> | <p><b>Concevoir et mettre en œuvre une Stratégie finale de partage des connaissances et de communication.</b> Le CP devrait approuver une décision pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie complète de partage des connaissances et de communication. Le processus de formulation devrait être sous-traité à une organisation ou une entreprise spécialisée, afin de réduire le risque d'induire une charge superflue pour la FMT dans sa gestion du Fonds. La stratégie devrait être formulée en coordination avec d'autres initiatives forestières de la Banque mondiale et d'autres partenaires à la mise en œuvre, afin de renforcer les synergies et d'harmoniser les messages. Renforcer la</p> | <p>La FMT préparera une stratégie sur les connaissances et la communication, y compris un plan d'action annuel pour l'AF18. La stratégie et le plan d'action, assorti d'un budget, seront présentés à la PC23 pour commentaires et approbation.</p> <p>Le Cadre de S&amp;E sera adapté pour inclure des indicateurs pertinents pour le suivi de l'efficacité du partage des communications et des connaissances.</p>   |



|   |  |   |
|---|--|---|
|   | <p>dimension de partage des connaissances du FCPF pour dépasser le simple partage et se consacrer à la génération des connaissances. La Stratégie de partage des connaissances et de communication devrait inclure des indicateurs et des outils de S&amp;E qui permettent le suivi systématique de la satisfaction des utilisateurs et l'apprentissage à partir de produits et événements liés au savoir.</p>   |   |
| <p><b>R8. (RF&amp;CF) liées à la R3 (RF&amp;CF) et à la R1 (FE)</b></p> | <p><b>Réviser le Cadre de S&amp;E du FCPF.</b> La FMT devrait demander au CP une révision du Cadre de S&amp;E (2013). La Cadre de S&amp;E révisé devrait se fonder sur des objectifs réalisables, sur la base d'hypothèses avec un plan d'atténuation des risques. Le nouveau Cadre de S&amp;E devrait aussi produire un outil de suivi qui permet à toute partie prenante d'obtenir une image instantanée de la situation de la mise en œuvre de la préparation à la REDD, au niveau du portfolio, dans les Pays REDD (i.e. harmonisation du tableau de bord du FCPF et du Cadre de S&amp;E). Les indicateurs et les cibles du Fonds Carbone devraient être révisés pour traduire l'extension de l'échéancier du Fonds Carbone jusqu'en 2025.</p> | <p>L'action relative à cette recommandation sera envisagée avec les aspects pertinents de la R1. (FE—ci-dessous) et de la R3 (RF&amp;CF ci-dessus). La révision du Cadre de S&amp;E est envisagée pour revoir et harmoniser les cibles et les indicateurs du Cadre de S&amp;E, y compris pour le suivi de l'efficacité de la communication (R7 (RF&amp;CF) et inclusion du genre), dans le contexte des modifications des hypothèses depuis 2011, lorsque le Cadre de S&amp;E a été rédigé pour la première fois. La FMT lancera les prochaines étapes pour élaborer les TdR de recrutement d'un expert, afin de démarrer ce processus en janvier 2017, et sollicitera les commentaires du Comité de supervision et des Partenaires à la mise en œuvre sur les TdR. La FMT fera une mise à jour à la PC23. Il est suggéré qu'harmoniser les systèmes de rapportage des pays (R3. (RF&amp;CF)) et les options pour les évaluations futures du FCPF (R1. (FE)) soient inclus dans le champ d'application du travail du consultant qui dirigera la révision du Cadre de S&amp;E, commandée pour cette recommandation. De plus, la FMT fera appel aux autres évaluations externes du FCPF (IEG, NICFI etc.) pour identifier le potentiel de synergie et fera un compte rendu à la PC23. La FMT est en passe d'améliorer l'outil de suivi au niveau du Fonds, pour le suivi de la préparation et pourrait envisager un outil de suivi similaire pour les étapes marquantes du Fonds Carbone. La FMT présentera un tel outil à la CF16.</p> |
| <b>Recommandation pour les évaluations</b>                              |  |   |

|          | futures  |  |
|----------|--|--|
| R1. (FE) | <p><b>Mettre en œuvre les évaluations en temps réel et sous un contrat-cadre.</b> Le CP devrait amender la Charte concernant les évaluations et établir une évaluation en temps réel, indépendante, sous un contrat-cadre, pour évaluer et apporter des commentaires en temps voulu, ainsi qu’offrir une opportunité de facilitation de l’apprentissage sur les accomplissements et les défis du FCPF. Afin de faciliter le travail des équipes d’évaluation futures, la FMT, les Partenaires à la mise en œuvre et les Pays REDD devraient améliorer la disponibilité des coordonnées des parties prenantes. De plus, fournir suffisamment de ressources pour tirer pleinement les enseignements du terrain et obtenir les commentaires des parties prenantes de tous les continents, en augmentant le nombre de visites sur le terrain et de recrutement de consultants locaux. Cette deuxième évaluation montre qu’il est particulièrement difficile d’obtenir des informations de première main en Afrique et dans les petites îles, en raison des difficultés de communication. S’assurer que toutes les entités qui doivent assurer un suivi des recommandations des évaluations, y compris le CP, apportent une réponse systématique, afin de respecter la norme de qualité de l’OCDE-CAD pour les évaluations.</p> | <p>La réponse conjointe convient qu’il n’est pas nécessaire d’amender la Charte du FCPF pour l’objectif et la fréquence des évaluations. L’aspect pertinent de la recommandation, proposant que le CP considère d’autres formes d’évaluation, est prise en compte sous la R8. (RF&amp;CF).</p> |